MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

SG/DRH/SDRF/BRPP
Section préparation aux concours et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation aux épreuves du concours interne de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2021

INFORMATIONS & MESURES SANITAIRES *:*

Vous devez vous munir de masques, de solution hydroalcoolique et de votre matériel. Le port du masque est obligatoire dans les espaces collectifs. La distanciation sociale doit être respectée. Le lavage des mains ou l'usage de solutions hydroalcoolique est indispensable avant et après l'usage d'équipements collectifs.

1 – OBJECTIF DE LA PRÉPARATION ÉCRITE :

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité du candidat à répondre aux exigences de l'épreuve écrite qui porte sur la rédaction d'une note administrative. Cette épreuve vise à mettre le candidat en situation professionnelle, à mesurer ses qualités d'analyse, de synthèse et de rédaction.

2 – CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA PRÉPARATION :

L'INSERR est chargé d'organiser pour le ministère de l'Intérieur, cette préparation à distance composée de trois exercices d'entraînements.

Une page sera dédiée aux candidats inscrits via le site internet de l'INSERR : **www.inserr.fr**, onglet « formations » ; rubrique « préparation au concours interne DPCSR ». Pour se connecter, un identifiant leur sera demandé.
Les codes d'accès seront transmis au moment de la confirmation d'inscription à la préparation par l'INSERR.

- **EN CAS D'ADMISSIBILITÉ**

Si vous êtes admissible, il vous sera proposé une préparation à l'orale organisée au centre national de formation (CNF) du ministère de l'intérieur situé, 27 cours des petites écuries à Lognes (77185). Elle sera animée par un formateur externe.

3 – AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185.

L'ouverture d'un compte est demandée aux nouveaux utilisateurs, le guide de connexion à FORMI est disponible sur l'intranet DRH à la rubrique recrutement et formation – offre de formation :

http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/index.php/recrutement-et-formation/l-offre-de-formation.

Les candidats connus de la plate-forme doivent utiliser le nom d'utilisateur qui leur a été créé lors de leur première utilisation.

5 – INSCRIPTION A LA PRÉPARATION

La fiche d'inscription devra être : complétée (dactylographiée) par le candidat (numéro de matricule obligatoire), visée par son supérieur hiérarchique. Une fois visée, il convient de la transmettre à votre animateur ou correspondant de formation, lequel l'adressera à la SDRF pour prise en compte.

6 – OBLIGATION D'ASSIDUITÉ

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- Renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum de 2 devoirs sur les 3 proposés au cours de la préparation ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter aux épreuves du concours interne.

Toute préparation ultérieure
sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

7 – FINANCEMENT

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF). Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas pris en charge par la SDRF.

En ce qui concerne la prise en charge financière des agents du périmètre police, il conviendra d'aviser impérativement la **DFPATS** à l'adresse suivante : **dcrfpn-sddc-prepaconcours@interieur.gouv.fr**

Un restaurant administratif de la Fondation Jean Moulin est à la disposition des préparants au CNF (règlement par chèque, espèce ou CB), les agents d'administration centrale peuvent utiliser leur badge de restauration sur le site.